

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le



ID: 033-213300700-20210525-202139-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 17/05/2021

Nombre de conseillers

En exercice: 15 Présents: 11 Votants: 14 **Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Renaud CHEIN, Franck MEYRE, Isabelle

DUVILLARD, Mme Sophie OLIAS—ZEITSCHEL, Mme Sanchez Catherine

Etaient absent excusé: Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Magali LARAPIDIE pourvoir Chantal BOURDELAS, Gilles RODRIGUEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Audrey JOLLY.

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Commande publique 2021/39 N°12

Autorisation donnée au Maire de signer le marché de construction de l'aire des tout-petits

Monsieur le Maire après avoir rappelé que la construction de l'aire des tout-petits est une dépense prévue pour le budget 2021 expose qu'il y a eu 4 propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes : KOMPAN, PROLUDIC, HUSSON, SONESDIS

La commission d'appel d'offre a délibéré et retenu KOMPAN

Aux vues de l'analyse de ces offres, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité,

de retenir l'entreprise KOMPAN pour la construction de l'aire des tout-petits sur la commune de Brach d'un montant de 18 134.00€ HT soit 21 760.80 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous documents et pièces comptables concernant la construction de l'aire des tout-petits sur la commune de Brach.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC

Tél.: 05.56.58.23.66

** Fax: 05.56.58.12.97